

**DELIBERATION N° 95/78 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION
D'UN SIMULATEUR DE VOL A AJACCIO**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1995

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le onze septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESI
M. Vincent AVOGARI de GENTILI à M. François MOSCONI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BURESI, Pierre-Philippe CECCALDI, Michel MORETTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport conjoint de la commission des finances et de la commission du plan présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU LE

13. SEP. 1995

PREFECTURE DE CORSE

ARTICLE PREMIER :

DONNE son accord de principe pour le financement à hauteur maximale de 4 M.F. par la Collectivité Territoriale de Corse du projet de création à AJACCIO d'un simulateur de vol présenté par l'Institut de Formation Aérienne Méditerranéenne.

INSCRIRA les crédits nécessaires lors d'une décision budgétaire modificative, dès lors que le plan de financement de l'opération sera définitivement arrêté, et la société promotrice constituée.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour ampliation,

L'Administrateur Général des Assemblées,



José COLOMBANI

Ajaccio, le 11 septembre 1995

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE
13. SEP. 1995
PREFECTURE DE CORSE